

Program Management Board are to be submitted through the Resource Planning and Management Secretariat. These documents must be signed by the sponsoring Assistant Deputy Minister(s) or senior manager(s) reporting directly to Deputies.

13. Branch proposals will normally be scheduled on a Program Management Board agenda two weeks after documents have been received by the Resource Planning and Management Secretariat. This will allow the Secretariat to consult, conduct its analysis and prepare its assessment note. Only in exceptional circumstances will proposals be scheduled for consideration by the Board in less than two weeks.

14. In its assessment note, the Resource Planning and Management Secretariat will provide an analysis of the policy, resource and other implications of the proposal and recommend a course of action. For those proposals involving new policy initiatives, the Secretariat's assessment note will incorporate the views of the Policy Planning and Coordination Bureau (CPD).

gestion des programmes doivent être présentés par l'entremise du Secrétariat de la planification et de la gestion des ressources. Ces documents doivent être signés par le(s) sous-ministre(s) adjoint(s) responsable(s) ou par tout autre cadre supérieur relevant directement d'un sous-ministre.

13. Les propositions seront normalement inscrites à l'ordre du jour des réunions du Conseil de gestion des programmes deux semaines après leur réception par le Secrétariat de la planification et de la gestion des ressources, pour permettre au personnel du Secrétariat de tenir des consultations, d'en faire l'analyse et de rédiger la note d'évaluation. En cas de circonstances exceptionnelles seulement, les propositions pourront être inscrites à l'ordre du jour du Conseil en moins de deux semaines.

14. Dans sa note d'évaluation, le Secrétariat de la planification et de la gestion des ressources présentera une analyse de la politique, des ressources et de toute autre question contenue dans la proposition et recommandera la ligne de conduite à adopter. La note d'évaluation du Secrétariat sur les propositions concernant l'élaboration de nouvelles politiques comprendra les opinions de la Direction générale de développement de la politique (CPD) sur le sujet.